



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Contenu des stages de récupération de points de permis de conduire

Question écrite n° 6656

Texte de la question

Mme Marie-Christine Dalloz interroge M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur sur le contenu des stages de récupération de points de permis de conduire, dit « stage de sensibilisation à la sécurité routière ». En effet, des milliers de stages ont lieu chaque année en France. Plusieurs organismes proposent aux conducteurs de s'inscrire près de chez eux afin de récupérer au maximum 4 points. L'organisation de ces stages de sensibilisation est très encadrée par la loi : sur deux jours, deux intervenants, un psychologue et une personne titulaire d'un BAFM (brevet d'aptitude de formation des moniteurs), accompagnent les stagiaires et les sensibilisent à la sécurité routière. Or il a été fait état de dérives dans les propos tenus et d'un manque de formation des animateurs. Elle lui demande donc, en raison d'un impératif évident de sécurité publique, de quelle manière sont recrutés lesdits formateurs et quelles mesures le Gouvernement pourrait prendre pour un suivi plus strict du contenu des stages dispensés.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Christine Dalloz](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6656

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 mai 2025](#), page 3358